

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

- 5 -

TRAVAIL - DEMOCRATIE - PAIXMINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS
ET DES TRANSPORTSDIRECTION GENERALE DE LA REGIE
NATIONALE DES TRANSPORTS & DES
TRAVAUX PUBLICS

ARRÊTÉ N° 78/590 /MTPT/RNTP/
portant promotion des Ingénieurs des
Cadres de la Catégorie A1 des Services
Techniques (TP) au titre de l'année 1977.

LE DEUXIEME VICE PRESIDENT DU COMITE MILITAIRE DU PARTI, PREMIER
MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT, MINISTRE DU PLAN:

SAS.:

Vu la Loi fondamentale du 5/4/77;
Vu la Loi 15/62 du 5/2/62 portant statut Général des fonctionnaires
des Cadres;
Vu l'Arrêté n° 2087/FP du 21/6/58 fixant le règlement sur la solde
des fonctionnaires des Cadres de la République Populaire du Congo;
Vu l'Arrêté 60-96/FP du 3/3/60 fixant le statut commun des Cadres
de la Catégorie A I des Services Techniques de la R.P.C.;
Vu le Décret 62-150/FP du 9/5/62 fixant le régime des rémunérations
des Cadres de la République Populaire du Congo;
Vu le Décret 94/470 du 31/12/74 abrogeant les dispositions du Décret
62-196/FP du 9/7/62 fixant les échelonnements indiciaires des Cadres
de la République Populaire du Congo;
Vu le Décret 62-197/FP du 5/7/62 fixant les catégories et hiérarchies
des Cadres créés par la Loi 15-62 portant statut Général des fonction-
naires;
Vu le Décret 62-198/FP du 5/7/62 relatif à la nomination et révocation
des fonctionnaires des Cadres de la République Populaire du Congo;
Vu le Décret 65-170/FP du 25/6/65 réglementant l'avancement des
fonctionnaires des Cadres de la République Populaire du Congo;
Vu l'Acte n° 001 du 3/4/77 structurant le Comité Militaire du Parti
et nommant le Premier Ministre, Chef du Gouvernement, Ministre du
Plan;
Vu le Décret 77/165 du 5/4/77 portant nomination des Membres du
Conseil des Ministres;
Vu le Décret n° 28/564 /MTPT/RNTP/ du 28 Août 1978 portant
inscription au Tableau d'avancement au titre de l'année 1977 des
Ingénieurs des Cadres de la Catégorie A1 des Services Techniques (TP);
Vu l'Ord. n° 35-77 du 28/7/77 relative à l'exercice du pouvoir réglemen-
taire en R.P.C.;

D E C R E T E :

ARTICLE 1ER.- Sont promus aux échelons ci-après au titre de l'année
1977 les Ingénieurs des Cadres de la Catégorie A, hiérarchie I des
Services Techniques (TP) dont les noms suivent :

Au 2ème échelon :

- MABOUNGA Daniel n/c du 26/12/77 - R.N.T.P. Brazzaville..

.../...

au 3ème échelon

• MINGUIEL Jean p/c du 26/12/77 - R.N.T.P. Brazzaville

au 4ème échelon

• MBOMI Denis p/c du 22/12/77 - R.N.T.P. Brazzaville
• BAKOUNASSE Patrice p/c du 5/3/77 - ASEONA Brazzaville

au 5ème échelon

• BAKALA-PINDOUX Gilbert p/c du 11/10/77 - R.N.T.P. Brazzaville
• MISSAMOU Jean Baptiste p/c du 20/4/77 - SNDE Brazzaville
• BOUKAKA Samuel p/c du 4/1/77 - ASEONA Brazzaville

au 6ème échelon

• BONGOU Léon Augustin p/c du 1/9/77 - OGH Brazzaville

ARTICLE 2. - Le présent décret qui prendra effet au point de vue de l'ancienneté pour compter des dates ci-dessus indiquées de la signature sera enregistré, publié au journal officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera. -

Par le 2ème Vice-Président du Comité Militaire du Parti, Premier Ministre
Chef du Gouvernement, Ministre du Plan,

Brazzaville, le 6 SEPTEMBRE 1978

COLONEL Louis SYLVESTRE GOMA

Le Ministre des Travaux-Publics
et des Transports

Le Ministre des Finances

Commandant Martin M B I A.

Henri LOPES.

AMPLIATIONS :

JORPC.....	1
SGCM/BC.....	3
SGCM.....	2
DFP.....	2
DB.....	2
DCF.....	2
DG-RNTP.....	20
ASEONA.....	1
SNDE.....	1
OGH.....	1
Dossiers.....	24
Intéressés.....	8

Le Ministre de la Trésorerie et du Travail,
Général des Finances

Alphonse MOUÏSSOU-POUAT

Alphonse MOUÏSSOU-POUAT